

**COMMUNE DE KOETZINGUE****PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOETZINGUE  
DE LA SEANCE DU 23 novembre 2020**

*Sous la présidence de Monsieur SUTTER Laurent Maire.*

**Présents :** SUTTER Laurent, CAILLEAUX Hélène, BERNASCONI Gilbert, JEHL Bertrand, GUIDEMANN Jean Marc, MONA Armelle, WANNER Barbara, HEINIS Marcel, GERUM-DIRRRINGER François, ARBEIT Gérard, ENDERLIN Bastien, HEINIS Sophie

**Excusés avec procuration:**

HELL Mireille donne procuration à GERUM-DIRRRINGER François

BRUNNER Aurélie donne procuration à HEINIS Marcel

LAMBERT Jacques donne procuration à BERNASCONI Gilbert.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Marcelle WACH.

Sur convocation légale du 17/11/2020, le conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 à la salle Edouard Kessler pour respecter les mesures barrières en raison du Covid 19, avec accord de la Préfecture, en séance ordinaire.

A 19 h 30 le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, à M. Antoine MAZENOD comptable public, aux auditeurs et ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour :

1. Analyse financière arrêtée au 31/12/2019 présentée par M. Antoine Mazenod, comptable public responsable de la trésorerie de Saint-Louis.
2. Urbanisme.
3. Autorisation au maire pour ester en justice : défense des intérêts de la commune dans l'instance introduite par Mme Grosheny-Gerum Bénédicte et M. Mundingier Christian devant le tribunal administratif de Strasbourg : requête en annulation du CU 68170 20 F0001 du 20/02/2020 et du CU 68 170 20 F0006 du 13/03/2020.
4. Transfert des compétences eau potable à Saint-Louis Agglomération : transfert des actifs financiers arrêtés au 31/12/2019.
5. Installation d'un relais de radiotéléphonie.
6. Divers et informations.

**Désignation du secrétaire de séance :**

L'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Marcelle WACH. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

**POINT 01 : Analyse financière arrêtée au 31/12/2019 présentée par M. Antoine Mazenod, comptable public responsable de la trésorerie de Saint-Louis.**

M. Antoine MAZENOD présente et explique l'analyse financière 2019 au conseil municipal.

Un dossier est remis à chaque conseiller.

Cette analyse fait ressortir que la commune a des difficultés financières, en effet la capacité d'autofinancement nette est négative depuis 2017. Cette situation explique le sous- investissement.

D'autre part, le refus du permis d'aménager des parcelles Schlicht dû à la non approbation du PLU va entraîner la dégradation des indicateurs financiers de la commune. Ainsi, le ratio d'endettement s'en retrouve fortement dégradé. De même, au 31/12/2019 la commune a trois fois plus de dettes par rapport à nos produits réels de fonctionnement.

Le maire remercie M. Antoine MAZENOD, pour toutes ces précisions qui sont essentielles pour bien interpréter l'analyse financière et précise que la commune a eu conscience de ses difficultés financières lors du vote du budget primitif le 31/07/2020 puisqu'elle a mis tout en œuvre pour maîtriser les frais courants.

**POINT 02 : URBANISME****02-01 Dossiers d'urbanisme**

Le maire présente les dossiers d'urbanisme réceptionnés en mairie depuis le dernier conseil et transmis à la Communauté de Communes des Trois Frontières à Saint-Louis pour instruction :

**Déclarations préalables :**

- M. SCHURCH Andreas, 11 rue des deux saules : installation d'un générateur photovoltaïque.

**POINT 03 : Autorisation au maire pour ester en justice : défense des intérêts de la commune dans l'instance introduite par Mme Grosheny-Gerum Bénédicte et M. Mundinger Christian devant le tribunal administratif de Strasbourg : requête en annulation du CU 68170 20 F0001 du 20/02/2020 et du CU 68 170 20 F0006 du 13/03/2020**

Monsieur Gerum François ne peut pas prendre part car Mme Grosheny-Gerum Bénédicte est sa fille, de même il ne pourra pas voter pour Mme HELL Mireille, Mme HELL Mireille est la sœur de Mme Grosheny-Gerum Bénédicte.

Le maire donne lecture des courriers du Tribunal Administratif de Strasbourg nous communiquant une copie des requêtes présentées par :

- Mme Bénédicte GROSHENY-GERUM représentée par la SELARL SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIES, société d'avocats inscrite au Barreau de Strasbourg : requête en annulation du certificat d'urbanisme négatif délivré le 20/02/2020 N° CU 6817020F0001

- et M.Christian MUNDINGER représenté par la SELARL SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIES, société d'avocats inscrite au Barreau de Strasbourg : requête en annulation du certificat d'urbanisme négatif délivré le 13/03/2020 N° CU 6817020F0006

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu les requêtes ci-dessus ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Après discussions, le conseil municipal par 8 voix pour et 5 abstentions.

- autorise le maire à ester en défense dans les requêtes détaillées ci-dessus ;

- désigne la SELARL DOME AVOCATS, société d'avocats inscrite au Barreau de Strasbourg, pour représenter la commune dans cette instance.

**POINT 04 : Transfert des compétences eau potable à Saint-Louis Agglomération : transfert des actifs financiers arrêtés au 31/12/219**

Dans le cadre de la loi NOTRe, Saint-Louis Agglomération a repris les compétences eau potable et assainissement à compter du 01/01/2020.

Après avoir présenté l'état de l'actif financier des biens transférés établi par les services du Trésor Public (joint en annexe),

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les montants de l'actif transféré,
- autorise le maire à signer le procès-verbal annexé.

**POINT 05 : INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE**

Le maire informe qu'un dossier d'information a été déposé à la Mairie de Koetzingue au sujet d'un projet d'implantation d'une antenne, sur le Chemin Rural dit Walbachweg Auf den Bruchweg à KOETZINGUE.

Au-delà de l'aspect visuel de cette antenne-relais, celle-ci peut aussi avoir des effets sanitaires à prendre en compte.

Après un tour de table, le conseil municipal dans son ensemble souhaiterait l'implanter à un autre endroit qui convient à une majorité de personne.

Le maire appuie ce souhait en précisant qu'avec une antenne à cet endroit, il sera difficile de vendre les parcelles du futur lotissement sur les parcelles Schlicht.

Sur ce, M. ARBEIT Gérard rebondit et propose de racheter à la commune et ce à deux reprises, les terrains dit "SCHLICHT", pour un montant de 860 000 €, huit-cent soixante mille euros, hors frais notariés et divers. Le maire lui signifie qu'il en a pris acte et qu'une proposition écrite lui sera adressée.

**POINT 06 : DIVERS ET INFORMATIONS****06-01 Noël des Aînés.**

Hélène Cailleaux précise qu'en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la commission affaires sociale 3<sup>ème</sup> âge a décidé d'annuler le traditionnel repas de Noël. En contrepartie, une attention sera offerte et portée à domicile à nos aînés (de plus de 70 ans), dans le strict respect des mesures barrières.

**06-02 Tour de table**

François GERUM : Quand aura lieu la vente de bois ? Le maire précise qu'une demande a été déposée à la Préfecture pour une autorisation de vente en forêt.

Hélène Cailleaux : remercie la commission embellissement très active pour les décorations de Noël.

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la COMMUNE de**  
**KOETZINGUE de la séance du 09/11/2020**

1. Analyse financière arrêtée au 31/12/2019 présentée par M. Antoine Mazenod, comptable public responsable de la trésorerie de Saint-Louis.
2. Urbanisme.
3. Autorisation au maire pour ester en justice : défense des intérêts de la commune dans l'instance introduite par Mme Grosheny-Gerum Bénédicte et M. Mundinger Christian devant le tribunal administratif de Strasbourg : requête en annulation du CU 68170 20 F0001 du 20/02/2020 et du CU 68 170 20 F0006 du 13/03/2020.
4. Transfert des compétences eau potable à Saint-Louis Agglomération : transfert des actifs financiers arrêtés au 31/12/2019.
5. Installation d'un relais de radiotéléphonie.
6. Divers et informations.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SUTTER Laurent	Maire		
CAILLEAUX Hélène	1 <sup>ère</sup> Adjoint		
BERNASCONE Gilbert	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
JEHL Bertrand	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
GUIDEMANN Jean Marc	4 <sup>ième</sup> Adjoint		
HELL Mireille	Conseillère municipale		
MONA Armelle	Conseillère municipale		
WANNER Barbara	Conseillère municipale		
HEINIS Marcel	Conseiller municipal		
GERUM -DIRRINGER François	Conseiller municipal		HELL Mireille
ARBEIT Gérard	Conseiller municipal		
BRUNNER Aurélie	Conseillère municipale		HEINIS Marcel
ENDERLIN Bastien	Conseiller municipal		
LAMBERT Jacques	Conseiller municipal		BERNASCONE Gilbert
HEINIS Sophie	Conseillère municipale		